



MODALITÉS D'ÉVALUATION

EXAMEN SANCTIONNEL DE NEUROLOGIE

1. L'examen de neurologie est un examen oral, composé d'une évaluation clinique avec un patient afin d'évaluer la prise de l'anamnèse, la pratique de l'examen clinique, les propositions de diagnostic différentiel et de prise en charge, ainsi que la relation médecin-malade (savoir-être).
2. Le déroulement précis est le suivant : l'examen dure au total 30 minutes. 20 minutes sont accordées à l'étudiant pour faire une anamnèse et un examen neurologique ciblé d'un patient en présence de 2 examinateurs. Une fois les 20 minutes écoulées, l'étudiant sera interrompu. Il lui sera alors demandé explicitement de faire, d'expliquer ou de mentionner quelques items de l'examen neurologique. Enfin, il lui sera demandé :
 - Une synthèse du problème du patient (quel-s système-s est ou sont touché-s), où se situe la lésion, quelle peut en être la cause (diagnostic de la présomption et/ou diagnostic différentiel).
 - Les investigations et/ou prises en charge proposées et/ou propositions thérapeutiques avec mention du caractère d'urgence ou non.
3. L'évaluation se fait sur les éléments suivants :
 - La capacité à poser les questions clés et à rechercher les éléments principaux tant à l'anamnèse qu'à l'examen.
 - La manière de diriger l'examen neurologique selon la problématique du patient avec une technique d'examen adéquate.
 - L'adaptation du comportement et de la communication avec le patient.
4. Les pathologies examinées sont en fonction des cas des patients hospitalisés et/ou ambulatoires qui acceptent d'être examinés par les étudiants. Ils sont choisis selon les objectifs de l'examen et correspondent au contenu de l'AMC.
5. La note est attribuée sur une échelle de 1 à 6, au quart de bonne, et sera publiée sur le portail UNIGE de l'étudiant après vérification. La note minimale pour réussir l'examen est 4. En cas d'absence non justifiée à l'examen, la note 1 sera attribuée et en cas de fraude la note 0.
6. La date et l'heure de passage se trouvent dans le tableau qui est transmis par e-mail aux étudiants. Ces derniers seront attendus à la salle de repos au milieu du couloir de l'Hôpital de jour de neurologie au 3^e étage (réf. 6A-3-658). Aucun changement de passage ne sera accepté, sauf cas exceptionnel et justifié.
7. Les téléphones mobiles, smartphones, tablettes, ordinateurs portables et autres appareils électroniques sont strictement interdits. La tenue vestimentaire doit être conforme aux règles hospitalières des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) : blouse blanche propre.
8. Le matériel d'examen sera mis à la disposition des étudiants (marteau à réflexe, diapason, etc.).